

L'Echo du Roannais

ET DU CENTRE

ADMINISTRATION
ANNONCES
ET RÉDACTION
Cours de la République
à l'imprimerie FERLAY.

ABONNEMENTS:
ROANNE
Trois mois . . . 5 fr.
Six mois . . . 9 fr.
Un an . . . 18 fr.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN
Paraissant le soir à Roanne, avec les
dépêches de la journée.

ABONNEMENTS:
DÉPARTEMENTS
Trois mois . . . 6 fr.
Six mois . . . 10 fr.
Un an . . . 20 fr.

ANNONCES:
A LYON, Agence V. Fournier, 14, rue
Cuvier (pour dép. Saône-et-Loire, Ain, Rhône,
Isère, et arrond. de St-Etienne et Montbrison).
L'AGENCE HAYAS, place de la Bourse, 3,
et l'AGENCE AUDOUIN ET C^{ie}, place de la
Bourse, 10, sont seules chargées, à Paris de
recevoir les annonces.

TRANSPORTATION OBLIGATOIRE

La Chambre, en ayant fini avec les juges, est revenue à leurs clients. Les récidivistes ont eu les honneurs des deux séances d'avant-hier et d'hier.

Je dois reconnaître que la Chambre montre la même sévérité envers les flous et les assassins qu'envers les magistrats. Cette impartialité m'étonne. Il m'eût semblé naturel que nos députés, si durs pour les uns, eussent gardé pour les autres toute leur indulgence, ou même la plus grosse part de leur estime, ainsi que le vieux Madier, le tigre de la Drôme.

Eh bien non ! Les récidivistes aussi sont traités durement — trop durement.

Toute sensiblerie à part, même quand il s'agit de frapper des coupables endurcis, on doit ne suivre absolument que les prescriptions de la justice. Or la justice, d'accord avec le poète qui se trouve lui-même, et bien par hasard, d'accord avec le bon sens, la justice admet « qu'ainsi que la vertu le crime a ses degrés. »

Sur ce principe si humain repose tout notre droit criminel. L'idée de la justice distributive a inspiré successivement l'institution du jury et la théorie des circonstances atténuantes.

La Chambre n'admet pas les circonstances atténuantes. Elle dit au juge : Je vous défends d'avoir de la pitié pour les récidivistes, délinquants ou criminels. Il vous est interdit, en face d'un coupable d'apprécier quel est l'homme et quels sont les faits. Ne vous inquiétez pas de savoir si celui que vous frappez est un criminel endurci ou un vagabond pouvant revenir au bien. Appliquez la loi sans faiblesse et sans distinction.

Et la loi condamne à la déportation perpétuelle — relégation en nouveau style — tous les récidivistes quels qu'ils soient. C'est tellement abusif et immoral que des députés républicains, M. Audiffred même, s'en étaient émus. M. Bovier-Lapierre a proposé avant-hier un amendement demandant que la relégation fût facultative, c'est-à-dire que les tribunaux eussent à se prononcer sur chaque individu selon ses fautes et non sur une catégorie spéciale de délinquants.

Le juge gardait ainsi son droit le plus précieux, son droit d'appréciation. MM. Waldeck-Rousseau, Camécaisse et Martin-Feuillée ne l'ont point voulu. Ils ont défendu, avec un acharnement digne d'une meilleure cause, le principe de la relégation obligatoire. La Chambre s'est ralliée à leur avis ! Et elle s'y est entêtée hier encore en repoussant un nouvel amendement atténuant de M. Floquet qui tendait à ce que le juge pût, en vertu d'une délibération expresse, dispenser le condamné de la relégation.

C'est donc bien décidé : le juge ne jugera pas, il enregistrera un arrêt. Ce sera un greffier, rien de plus. En présence du récidiviste, il n'y a plus ni échelle de peines, ni circonstances atténuantes, ni appréciation possible du juré ou du magistrat, il n'y a que la transportation perpétuelle et obligatoire. C'est roide.

Nous ne craignons pas de le dire, le gouvernement, et la Chambre en cédant aux objurgations des officieux, ont commis là une mauvaise action, ont démerité de la justice.

LETRE PARISIENNE

Correspondance spéciale de l'Echo du Roannais.
Paris, le 26 juin 1883.

C'est le nom de M. Oustry, préfet de la Seine, qui l'emporte aujourd'hui dans les feuilles des divers partis, voire même dans les couloirs de la Chambre. C'est que le bruit de la démission de cet important fonctionnaire est plus que jamais dans l'air : on ne le trouve pas suffisamment dans les petits papiers de notre conseil municipal pour lui permettre de conserver plus longtemps ses importantes fonctions. On parle de le rem-

placer par M. Clamageran, ancien conseiller municipal de Paris, ancien conseiller d'Etat et actuellement sénateur inamovible. Comme vous le savez, M. Clamageran est un de nos libres-penseurs les plus en vue, et à ce titre seul il a certes toutes les qualités requises, pour s'attribuer les honneurs du conseil municipal de Paris. Cependant, on reculera devant cette nomination qui aurait les apparences d'un défi survenant après la lettre de Léon XIII à M. Jules Grévy. Tel est du moins l'avis de MM. Jules Ferry et Waldeck-Rousseau qui conseillent de donner « provisoirement » la succession de M. Oustry à M. Massicaut, préfet de Lyon. Mais il faut se hâter, car l'important, c'est d'avoir avant le 14 juillet un préfet qui soit en assez bons termes avec le conseil municipal pour figurer dans toutes les cérémonies, inaugurations, banquets, réceptions qui auront lieu à l'occasion de la fête nationale. Il me semble que ce personnage n'est pas difficile à découvrir, car les rangs de la majorité fourmillent d'avocats sans cause qui sont prêts à toutes les concessions pour avoir la bonne fortune d'émerger au budget de l'Etat.

Après M. Oustry, c'est encore la question Challemel-Lacour, qui excite le plus de commentaires. Le ministre des affaires étrangères démissionnera-t-il ou ne démissionnera-t-il pas ? Telle est la question qui est sur toutes les lèvres. Les partisans de la démission soutiennent mordicus leur idée première, et citent même aujourd'hui un fait de nature à confirmer leur opinion. Ils assurent que c'est bien lord Granville qui aurait sollicité la retraite de M. Challemel-Lacour et menacé même de rompre les relations diplomatiques entre la France et l'Angleterre en cas de refus de notre part. Ce qui acerbite cette rumeur, c'est que M. Tissot, notre ambassadeur de Londres, est revenu à Paris et prend un congé en quelque sorte indéfini, tandis que son secrétaire, M. le comte Lepelletier d'Aulnay est accrédité à Londres en qualité de chargé d'affaires de la France. On assure, en outre, que lord Lyons va prendre un congé du même genre, ce qui prouve, en effet, que les relations étaient fort tendues entre les deux pays. Mais les partisans de M. Challemel ne se découragent pas pour si peu. Ils continuent d'affirmer que le ministre reviendra à son poste aussitôt sa cure terminée, c'est-à-dire vers le 5 juillet. D'après eux, c'est M. Jules Ferry qui aurait seul acerbé l'idée de la retraite de M. Challemel-Lacour, et dans ce but unique de voir remettre entre ses mains la direction de notre diplomatie, il pensait se décharger du portefeuille de l'instruction publique et avait déjà désigné M. Devès comme son successeur. Le retour de M. Challemel-Lacour réduira-t-il à néant tous ces beaux projets ? Nous ne tarderons pas à le savoir.

En attendant, notre situation extérieure continue à n'être pas des plus brillantes, et des bruits peu rassurants circulent aujourd'hui parmi les hauts fonctionnaires du ministère de la marine. On assure que la guerre est imminente entre la France et l'Annam. Si cette nouvelle se confirme, elle amènera prochainement et inévitablement des complications avec la Chine. Ce bruit prend sa source, paraît-il, dans le renvoi en Cochinchine de tous les consuls annamites et dans l'abandon de Quirone. Cette ville était le seul endroit du pays où nous entretenions un poste composé de 125 hommes d'infanterie de marine appuyés d'une canonnière. Ces mauvaises nouvelles ont engagé l'extrême gauche à reprendre son idée d'interpellation. Elle va prochainement rédiger l'ordre du jour de blâme qu'elle proposera contre M. Ferry, et elle le rédigera de telle sorte qu'il puisse être adopté par les droites aussi bien que par le centre gauche, la gauche radicale et l'union démocratique.

Les délibérations du conseil des ministres deviennent de plus en plus orageuses. Tantôt M. Ferry se querelle avec M. Waldeck-Rousseau, tantôt il échange des aménités avec M. Martin-Feuillée. Ce matin, c'est avec le ministre de la marine que le président du conseil a croisé le fer. Il s'agissait du Tonkin. M. Charles Brun a commencé par expliquer que l'expédition du Tonkin ne lui paraissait point en bonne voie et qu'il voyait venir le moment où l'envoi d'un important corps de troupes deviendrait nécessaire. Or, comme tous les crédits sont épuisés depuis longtemps, il faudra bien puiser quelques nouveaux millions dans la caisse du fisc. Que fera-t-on alors ? a demandé M. Brun. Convoquera-t-on les Chambres ? M. Ferry s'est permis de trouver cette

question saugrenue. Nous nous sommes bien passés de l'assentiment des Chambres, a dit le président du conseil, pour achever la conquête de la Régence. Nous nous passerons encore fort bien du concours du Parlement pour venger Rivière et conquérir l'Annam. La loi ne nous accorde-t-elle pas la faculté de recourir aux crédits supplémentaires dans l'intervalle des sessions ? Nous serions bien fous si nous n'utilisions pas cette prérogative.

M. Brun n'a pas voulu s'incliner devant les mauvaises raisons de M. Ferry. Il a offert sa démission. Harcelé de reproches et de remontrances sur l'opportunité d'une telle restriction, M. Brun a bien voulu ajourner sa retraite, mais il a déclaré que personne ne l'empêcherait d'imiter M. Challemel et de prendre comme ce dernier, un congé de quelques semaines. Les choses en sont là. Vous voyez que la situation n'est pas trop bonne.

Le Tonkin n'est pas seul à inquiéter le cabinet ; les conventions avec les grandes Cies lui procurent également beaucoup d'ennuis. Il paraît que les négociations avec la compagnie d'Orléans sont arrêtées. Or, la commission des chemins de fer vient de signifier au ministre que si les pourparlers n'aboutissent pas dans huit jours, elle opposerait une fin de non recevoir à toutes les conventions.

SAINT-FORGEUX.

LA LOI CONTRE LA MAGISTRATURE.

Au Sénat, la commission judiciaire s'est réunie lundi à deux heures, sous la présidence de M. Albert Grévy. M. Martin-Feuillée, ministre de la justice, a été immédiatement entendu.

Il a donné de longues explications sur la composition du tableau du personnel judiciaire.

Le ministre a répondu aux questions secondaires qui lui ont été posées au sujet du personnel qui sera réparti dans les tribunaux maintenus. Quant aux suppressions de sièges, il a été décidé qu'elles s'opéreront dans les tribunaux, en tenant compte du chiffre de la population de l'arrondissement et du nombre d'affaires jugées par le tribunal.

Quant à la question que soulève l'article 13, rien n'est décidé ; cependant, le ministre accepte que le conseil supérieur de la magistrature, qui figure dans son projet, soit remplacé par la chambre civile de la cour de cassation.

M. Faye a été ensuite entendu. Il a demandé une rectification numérique sur le personnel de la cour d'Alger, qui aura désormais une chambre de plus que le nombre fixé par le contre-projet.

M. Jacques, sénateur de l'Algérie, a combattu l'assimilation des tribunaux algériens à ceux de France. Il a demandé notamment que le traitement des magistrats du tribunal d'Alger fût augmenté de 1,000 francs. Aucune résolution n'a été prise.

M. Marcel Barthe sera entendu aujourd'hui il est l'auteur d'un amendement qui a pour but de maintenir les tribunaux des arrondissements frontières, quel que soit le nombre des affaires jugées par eux.

M. Bardoux sera également entendu aujourd'hui M. Tenaille-Saligny, rapporteur, ne déposera pas son rapport avant samedi.

La commission judiciaire, avant de lever sa séance, a adopté le second paragraphe de l'article 12, paragraphe portant que les magistrats ayant fait partie des commissions mixtes seront exclus de la magistrature.

AFFAIRES DU TONKIN

Les hostilités ne tarderont pas à recommencer au Tonkin.

De part et d'autre les troupes s'occupent de fortifier leurs positions par des tranchées. Les Annamites sont concentrés à Soutay, qui est environ à neuf lieues au-dessous d'Hanoi.

On croit que les Français attaqueront immédiatement après l'arrivée des renforts.

Il se confirme que 12,000 chinois sont massés à Shanghai et sur d'autres points.

Une dépêche annonce que l'avisio le Drac est parti le 20 mai de Saigon pour Hanoi avec 300 soldats d'infanterie de marine et 150 tirailleurs annamites. Le Drac remorquait une grande canonnière à vapeur.

La canonnière Antelope est partie le 21 pour le Tonkin. A cette époque, aucun navire de guerre ne se trouvait à Saigon.

Le Times considère l'arrivée du marquis de Tseng à Londres comme une preuve que rien n'a été décidé au cours de l'entrevue

qui a eu lieu tout récemment entre M. Ferry et l'ambassadeur de Chine.

L'organe de la cité estime cependant qu'avec la méditation du gouvernement russe dans la question actuelle, on pourrait facilement trouver une formule qui permettrait à la France de se déclarer satisfaite.

Le Times conclut en disant que la France trouvera certainement conforme à ses intérêts d'arriver à une entente, car une guerre avec la Chine serait certes plus sérieuse que ne se l'imaginent la plupart des Français. La Chine proteste contre l'assertion que le marquis de Tseng avait interrompu ses relations avec le gouvernement français. Elle déclare aussi n'avoir pas laissé passer sans protestation le traité de 1874, et le général Li-Hung-Chang a remis, dit-on, à M. Tricou, une copie de la note qui fut alors adressée à M. de Rochechouart.

Le général Li-Hung-Chang affirme plus que jamais les dispositions conciliantes de son gouvernement à l'égard de la France, et dément formellement tout bruit de préparatifs belliqueux de la Chine.

LA CAISSE D'ÉPARGNE POSTALE

Le Journal officiel a publié le compte-rendu des opérations, pendant l'année 1882, de la caisse d'épargne postale qui a commencé à fonctionner le 1^{er} janvier dernier.

473,155 versements ont été effectués dans l'année : ces versements représentent une somme totale de 64,634,381 fr. Il a été effectué dans la même année 53,956 remboursements, représentant une somme de 47,819,940 francs. L'excédent des versements sur les remboursements était donc, à la fin de l'année, de 16,814,441 fr.

Les 204,457 autres livrets ont donc été demandés par des déposants auxquels les anciennes caisses n'offraient pas de facilités suffisantes.

INFORMATIONS

D'après les nouvelles de Rome, M. Grévy se serait montré flatté de l'honneur que le Pape lui a fait en lui écrivant directement et en le mettant ainsi sur le même pied que l'empereur d'Allemagne. On assure que, dès la réception de la lettre, M. Grévy s'est empressé de faire transmettre au St-Siège des assurances courtoises et pacifiques. Mais, au Vatican, on est parfaitement décidé à ne plus se contenter de cette monnaie, on veut des actes, et le gouvernement français se trompe s'il s'imaginerait se tirer par quelques paroles de politesse banale.

Un projet de loi préparé par M. Tirard a pour but de modifier les conditions de nomination de percepteurs des contributions directes.

Aux termes de ce projet, pourront être seuls nommés percepteurs les employés de l'administration centrale des finances et les employés de régie après dix années de services, les militaires blessés, sans compter les sous-officiers, auxquels une loi spéciale de 1881 a réservé un certain nombre d'emplois à l'expiration de leur service militaire.

Ce projet a été déposé hier sur le bureau du Sénat par le ministre de finances.

Le Parlement reproche au gouvernement sa complaisance envers le fanatisme du conseil municipal, qui a manifestement excédé ses pouvoirs en supprimant les aumôniers des hôpitaux, et il prouve, par des citations empruntées à un article de M. Jouin, dans le Correspondant, que la loi a été violée.

Le scrutin pour l'élection d'un conseiller général dans le canton de Dijon-nord a donné les résultats suivants : sur 4,568 électeurs inscrits et 1,297 votants, le docteur Weil, radical, seul candidat, a obtenu 1,111 voix. Le quart des électeurs étant de 1,142, il n'y a pas d'élection au premier tour.

A Chambéry, où dix-huit conseiller municipaux étaient à nommer dimanche, on n'a pas pu même constituer le bureau de vote faute d'électeurs.

M. de Rochefort se plaint dans l'Intransigeant d'être écrasé au tatarsall par le fringant équipage de M. de Constans, « l'ex-failli de Barcelonne ».

« Ce tas de frioteurs, continue le lanternier,

ou ont-ils péché leurs richesses ? Et ils condamnent Louise Michel comme voleuse ! Décidément, la République bourgeoise est le règne des appétits ! »

On annonce la publication d'une lettre de Mgr l'archevêque de Paris à M. Quentin, directeur de l'Assistance publique, pour rectifier le récit qui a été fait au sujet de l'entrevue de M. Quentin avec l'archevêque sur la question de la suppression des aumôniers dans les hôpitaux.

Il paraîtrait, notamment, que Mgr Guibert n'aurait pas consenti à envoyer des prêtres le dimanche dans les hospices, comme on l'a annoncé, ce qui aurait été de sa part une sorte de transaction, et, par conséquent, une approbation implicite de la mesure prise contre les aumôniers.

Les anarchistes organisent pour lundi prochain un meeting ayant pour but de s'entendre sur une manifestation monstre faite à l'Élysée pour obtenir la grâce de Louise Michel et consorts.

Le préfet de police a longuement conféré hier matin avec le ministre de l'intérieur.

Les menaces adressées aux membres du jury qui ont siégé dans le procès de Louise Michel paraissent avoir été le sujet de cette entrevue. On craint que certaines de ces menaces ne soient mises à exécution, entre autres celle de lancer des cartouches de dynamite dans les magasins des jurés, qui sont presque tous commerçants.

On prétend que les députés auxquels M. P. Rodet a proposé de s'associer à la proposition que l'on connaît, ont nettement refusé d'entrer dans cette voie.

Dans les dernières nominations de conseillers, nous avons remarqué le nom de M. Clerc. En voilà un qui ne perd pas son temps ; appelé de province à Paris comme juge d'instruction, il y a deux ans, le voilà conseiller aujourd'hui. La raison en est bien simple ; parent éloigné de Mme Grévy, il possède une voix encore assez fraîche et les dimanche et jours de fête, il chante des duos avec Mme Wilson ; pour cette raison aussi il est de tous les cortèges officiels.

M. Raspail manifeste l'intention d'interpeller le président du Conseil au sujet de la présence dans le ministère, de M. Baihaut, sous-secrétaire d'État aux travaux publics. Le député radical reproche à M. Baihaut d'avoir fait partie du Conseil d'administration d'une Société financière aujourd'hui en faillite.

Les armateurs anglais tiendront dans le courant de la semaine une nouvelle réunion dans laquelle sera discutée la question du nouveau canal de Suez.

Les négociations avec la Compagnie d'Orléans ne sont pas encore terminées.

Des difficultés résultant de la délimitation des réseaux de l'Orléans et de l'Ouest persistent.

Dans une entrevue avec la commission des chemins de fer, M. Tirard a déclaré que, pour l'année 1883, il n'y a pas lieu de recourir à un emprunt ; que l'on possède les sommes nécessaires pour faire face à tous les services ; mais qu'il faudra faire un emprunt pour 1884, et que la somme de 13 millions 1/2, prévue dans le projet de budget, ne peut servir qu'à gagner cet emprunt qui serait de 300 millions au moins.

FEUILLETON DE L'ÉCHO DU ROANNAIS

PIERRE RAMBAUD

ÉPIQUE DE LA TERREUR DANS LE ROANNAIS

Au pied de la colline escarpée sur laquelle est bâti le bourg de St-Maurice, et un peu avant d'arriver en face de la vieille tour qui le domine, on voit quand on descend la Loire, et au milieu du fleuve, un énorme rocher. La rivière, rapide et profonde, l'entoure de toutes parts.

Quatre piles d'un pont, qui doit être un travail de la domination romaine, si l'on en juge par la qualité du ciment, plus dur que le granit qui a servi à leur construction, se dressent dans le lit du fleuve, et en défendent depuis dix-huit siècles les efforts impuissants.

Ces piles ont porté jadis un pont qui servait à communiquer de la rive gauche avec le rocher, et l'on voit sur le sommet, du côté du nord, les ruines démolies presque au ras du sol d'une forteresse, aussi vieille sans doute que le pont qui y conduisait ses défenseurs.

Rien de pittoresque comme cet îlot de cent cinquante pas de longueur sur une largeur de quarante environ, avec sa masse accidentée qui s'élève presque à pic, à une vingtaine de mètres au-dessus des flots écumeux.

TUNISIE.

Les nouvelles qui parviennent, de la frontière tripolitaine, annoncent la rentrée à Gabès d'une grande partie des derniers dissidents qui étaient encore à Tripoli avec Ali-Ben-Khalifa. Celui-ci a fait tous ses efforts pour les retenir en leur faisant croire que les autorités tunisiennes les châtieraient, mais ils n'ont plus aucune confiance en lui, et, en rentrant, ils ont fait leur soumission aux autorités militaires de Gabès. On leur a accordé l'aman aux mêmes conditions qu'à tous les autres dissidents rentrés.

Mais ce qu'il y a de plus important, c'est la rentrée, avec ces dissidents de diverses tribus, de l'ancien chef des Ouled-Yacoub.

Ces nouvelles viennent prouver combien étaient peu fondés les bruits d'un soulèvement dans le Sud. Tout est tranquille partout.

CONGO

M. de Brazza a pris passage sur l'*Ori-Flamme* pour visiter les postes de Loango et de la Pointe-Noire ; il a relevé les marins de ces postes, qui sont remplacées par des hommes faisant partie du personnel de la mission.

Le retour au Gabon, le commissaire de la République au Congo a confié le commandement des postes de la côte à M. le lieutenant de vaisseau Cordier, capitaine de la canonnière le *Sagittaire*.

Il s'appretait, aux dernières nouvelles, à faire un voyage de quatre mois dans l'intérieur.

ALSACE-LORRAINE

Un allemand habitant la Lorraine transmet au *Tagblatt* ses amères réflexions au sujet de l'Alsace-Lorraine. Le parti français a fait dans tout le pays, depuis 2 ou 3 ans, de progrès énormes et il s'est organisé solidement et en profitant des fautes du gouvernement allemand. C'est surtout le service militaire qui a exercé une influence considérable.

Le gouvernement allemand a commis faute sur faute, il n'a pas même dit au population : « Vous êtes Allemands et vous resterez Allemands. » La chose va si loin aujourd'hui que la *Strasbourger-Post* imprime : « Tous les cœurs des Alsaciens sont attachés à la France plus intimement même, en raison de ces malheurs. »

Et puis les optants qui rentrent apportent avec eux la haine des Allemands. Bien mieux quelques Alsaciens-Lorrains qui avaient manifestés leur sympathie allemande ont dû émigrer en Allemagne.

L'employé est paralysé dans ces fonctions, il sait qu'il a en face de lui une puissance avec laquelle il faut compter et il reste inerte.

En un mot, l'Allemagne se conduit en Alsace-Lorraine absolument comme elle se le voulait tenir le pays tout prêt à être retourné après une guerre.

Cette épître est évidemment adressé au maréchal de Manteuffel qui a cru lui aussi qu'il allait retourner l'Alsace-Lorraine comme un gant.

ÉTRANGER

Egypte

La commission sanitaire de Damiette est rentrée au Caire. Son rapport officiel conclut à l'existence du choléra à l'état épidémique. La commission n'a pas pu toutefois se prononcer sur la question de savoir si la maladie avait été importée ou si elle a pris naissance à Damiette même.

Sur 42 décès constatés lundi, 28 ont été occasionnés par le choléra, et l'on présume que les 14 autres ont la même cause.

Le sol de l'île était recouvert à l'époque de la Révolution d'un bois de sapins, au lieu des broussailles qu'on y voit aujourd'hui.

Au sommet de la culée du pont qui se trouve dans l'îlot, règne une sorte de terre plein ; du côté du bourg, les vieux murs de la culée, et le rocher lui-même du côté opposé, garantissent ce petit coin de terre de tout regard indiscret.

C'est là que Pierre Rambaud, une fois à l'abri des balles des sans-culottes songea tout-à-coup à cacher sa bien-aimée.

Pierre était, nous l'avons vu au commencement de ce récit, un marinier consommé. Il connaissait parfaitement, pour l'avoir fait quelques années auparavant, avec des gens de St-Rambert, le parcours de la Loire de Fours à St-Maurice, et cela ne lui fut pas d'un mince secours.

C'était en effet une dangereuse tâche, que de conduire par cette crue, la frêle embarcation dans ces brusques contours du fleuve, et au milieu de ces rochers dont on n'avait pas encore, aussi bien qu'aujourd'hui débarrassés la navigation.

Ce qui était difficile déjà en plein jour l'était bien davantage encore par cette nuit d'hiver, où la lune se cachait parfois au moment le plus dangereux, derrière les gros nuages dont le ciel était encombré.

Et si l'on ajoute à tant de difficultés, l'inquiétude atroce dans laquelle la syncope persistante de Berthe plongeait, notre héros, on conviendra que la joie du triomphe ne fut pas au début sans mélange.

Pierre était en effet, dans une situation déplorable. Ruisselant d'eau, dans cette barque qui n'avait ni siège, ni abri, le pauvre garçon, à l'arrière du bateau, gouvernait à

D'après certaines informations, le général Hicks serait rentré à Khartoum le 31 mai dernier. Les tribus indigènes seraient tranquilles et auraient fait leur soumission au gouvernement égyptien.

Cinq bataillons seront envoyés immédiatement à Acarabina, pour renforcer les troupes expéditionnaires.

Le conseil de guerre a condamné lundi à la peine de mort, un individu convaincu d'avoir assassiné trois Européens. Ses quatre complices ont été condamnés aux travaux forcés.

Espagne.

Les tisseurs de fil de Grenade se sont mis en grève. Par suite de cet incident, les fabricants ont eu une conférence avec le gouverneur civil de la province. On compte sur un accord favorable entre les ouvriers et les fabricants.

Les nouvelles reçues de Sabadell signalent la fermeture de cent dix fabriques. Il est à désirer que le gouvernement envoie des troupes pour établir l'ordre.

Irlande

La nouvelle qui signalait hier une émeute à Curragh a été fort exagérée.

Dans la rixe qui s'est élevée entre les soldats anglais et les soldats irlandais, personne n'a été tué ; un sergent seul a été blessé très grièvement et quatre soldats ont été légèrement contusionnés.

Vatican.

Une nouvelle note du Vatican est partie jeudi pour Berlin, exprimant l'étonnement que le gouvernement prussien fasse une nouvelle loi religieuse sans accord préalable avec la curie. Cette note avait été discutée et approuvée dans la congrégation des cardinaux.

On assure que le baron Schloezer a fait suivre cette note d'une dépêche dans laquelle il chercherait à prouver à son gouvernement que la note du Vatican est sans importance.

Il y a en ce moment de nombreuses allées et venues, au Vatican, de princes romains très préoccupés de la question romaine. Les uns voudraient qu'une entente s'établisse entre le Vatican et le Quirinal ; les autres veulent s'en tenir à *statu quo*.

Le Vatican garde une extrême réserve.

L'ARTILLERIE DE FORTERESSE

Voici le texte du projet voté jeudi par la Chambre :

Art. 1^{er}. — L'article 5 de la loi du 44 mars 1875, relative à la constitution des cadres et des effectifs de l'armée active et de l'armée territoriale, est abrogé.

Art. 2. — L'artillerie comprend en France :
1^o 16 bataillons à pied, à 6 batteries chacun ;

2^o 38 régiments de campagne constituant 19 brigades à 2 régiments, à raison de une brigade par corps d'armée.

Le premier régiment de chaque brigade est à 12 batteries montées.

Le deuxième régiment est à 8 batteries montées et 3 batteries à cheval ;

3^o 2 régiments d'artillerie-pontonniers à 10 compagnies chacun ;

4^o 10 compagnies d'ouvriers d'artillerie chargés de la construction de la partie du matériel de l'artillerie, du génie et du train des équipages militaires, dont la confection ne serait pas confiée à l'industrie civile ;

5^o 3 compagnies d'artificiers.

Art. 3. — Sont supprimés :
1^o Les 45 batteries à pied existant actuellement dans les régiments d'artillerie en France ;

l'aviron de la main droite, tandis que de son bras gauche, il supportait la tête de la jeune fille.

Au bout d'un quart d'heure, étendue sur ses genoux, la malheureuse n'avait pas donné signe de vie. Il était impossible à Pierre de la déposer au fond de la barque, laquelle était tellement en mauvais état, que depuis leur embarquement elle avait pris au fond trois pouces d'eau pour le moins.

Pierre ne songeait pas à ses habits, tout trempés qui lui glaçaient le corps ; il ne se demandait pas comment il ferait tout-à-l'heure, embarrassé comme il l'était, dans les passes, difficiles du saut de Pinay. N'avait-il pas là d'ailleurs sous ses yeux plus qu'il ne fallait pour lui faire oublier toutes les misères de sa situation ?

A la clarté de la lune, parfois plus éminente, il contemplait avec amour le visage pâle de la bien-aimée, abandonnée dans ses bras comme l'enfant qui se laisse inconsciemment bercer sur les genoux maternels.

Elle était enfin à lui, bien à lui, par droit de conquête et par le droit de l'amour, cette Berthe qu'il avait cru un moment ne revoir qu'au ciel.

Ah ! comme il allait la cacher à tous les yeux, cette blanche colombe arrachée avec tant de peine et tant d'alarmes à l'aigle cruel de la Révolution !

O bonheur ! Voilà qu'elle a tressailli enfin, la belle fugitive ; voilà qu'elle ouvre les yeux et que sa douce figure, comme si l'enfant continuait un mauvais rêve interrompu, se reprend aux terreurs poignantes qui ont signalé sa fuite.

Mais elle a reconnu Pierre Rambaud, et un sourire de joie se répand sur sa physiologie, quand elle s'aperçoit, à la fraîcheur

2^o Les 57 compagnies du train d'artillerie qui sont rattachées actuellement aux régiments d'artillerie.

Art. 4^o. — Le personnel des batteries ou compagnies supprimées sera employé à la présente réorganisation et versé, soit dans l'artillerie à pied, soit dans l'artillerie de compagnie.

Les officiers du train d'artillerie passeront avec leur grade dans l'artillerie, ou ils prendront rang d'après leur ancienneté dans ce grade.

Art. 5. — La composition des cadres de divers éléments de l'artillerie en France et leur effectif en simples soldats, sur le pied de paix sont déterminés par les tableaux annexés à la présente loi.

Art. 6. — Des règlements ministériels pourvoient à la complète exécution des dispositions contenues dans la présente loi.

Art. 7. — En attendant la constitution d'une artillerie spéciale à l'armée d'Afrique, le service permanent dans la colonie sera assuré par les 12 batteries qui sont actuellement détachées et qui continueront provisoirement à être administrées par les régiments dans lesquels elles comptaient précédemment.

En somme, ce projet consiste à supprimer le personnel du train d'artillerie et à constituer avec ses éléments l'artillerie de forteresse.

Pour le service du train, on se contentera en temps de paix, d'entretenir quelques cadres et quelques soldats ; en temps de guerre, on cherchera dans la réserve et on demandera à l'artillerie les éléments nécessaires pour le faire fonctionner.

Les vices de ce système sautent aux yeux :

Pour le moment, il fait des officiers d'artillerie avec des officiers du train ;

En temps de guerre, il fait, par un nouveau chassé-croisé, des officiers du train avec des officiers d'artillerie.

En outre, cette organisation présente l'inconvénient grave d'affaiblir l'armée d'opérations : or, c'est en rase campagne, dans les batailles rangées, et non autour des fossés des forts, que les nations se perdent ou se sauvent.

COUPS DE CISEAUX.

Romieu, le Romieu du spectre rouge. Le préfet fantaisiste qui fit la joie des petits journaux, racontait, à propos des exagérations de servilité que rencontre assez souvent un administrateur, une anecdote tout à fait charmante.

— Lorsque j'étais préfet de la Dordogne, disait-il, un maire me donna, dans une de ses lettres, le titre d'Eminence, Eminence. Je trouvais cela drôle, mais j'étais flatté. O vanité humaine ! A quelques jours de là, j'allai rendre visite à l'évêque de Périgueux, le vieux et spirituel M. de Lostanges. « Eh bien, monseigneur, j'ai une nouvelle à vous annoncer : me voilà cardinal ! — Mon cher préfet, dit gaiement le vieillard, j'en félicite le sacré-collège ; mais quel est, si l'on vous plaît, le mot de l'énigme ? — C'est, lui dis-je, qu'un de mes maires m'a écrit : « Votre Eminence ! — Ah ! parbleu, dit le prélat, c'est le maire de vous si bien ? — Oh ! c'est qu'à moi il écrit toujours : « Votre Majesté ! »

La République, qui a créé une chaire de langue celtique au Collège de France, fait la guerre à la langue dont elle subventionne

de la nuit, à la rive escarpée qui fuit à droite et à gauche de la rivière rapide qu'elle est bien loin de la place de Fours et de la sinistre guillotine qui, depuis trois semaines, étalait ses bras rouges à ses yeux épouvantés.

Elle est revenue tout-à-fait à la vie, car tout-à-coup le sentiment inné au cœur des jeunes filles se fait jour au milieu des émotions diverses qui affluèrent à son cœur ; et voilà qu'elle cherche à s'échapper à cette étreinte tendre au milieu de laquelle elle vient de s'éveiller.

— Dormez, mignonne, lui dit doucement Pierre en la retenant à sa place ; dormez, je vous l'ordonne.

Et comme la mère qui berce son dernier-né, il met un baiser sur le front de Berthe, et ce baiser après lequel toujours l'enfant sage doit s'endormir.

Les yeux du jeune homme reflétaient tant de tendresse, tant de respect et tant de dévouement à la fois, que la vierge toute rassurée, au lieu de chercher encore à fuir, passa son bras autour du cou de Pierre Rambaud et resta de longues heures, dans un crânel abandon, sur les genoux de son ami.

La tête appuyée sur son épaule, elle montrait ses yeux de larmes bienheureuses ; l'arôme de gratitude, larmes de joie, larmes d'adieu.

Et au milieu du silence de cette nuit solennelle, en face de ces flots irrisés qui menaçaient à chaque instant de briser avec leur fureur nacelle, leurs jours à peine échappés à l'échafaud, ils se jurèrent pour la première fois, dans un ineffable tête-à-tête, d'être toujours l'un à l'autre, de s'aimer toute la vie.

(A suivre)

l'étude. Sans le clergé, il ne resterait bientôt plus du breton que le souvenir. Que dirait aujourd'hui le brave La Tour d'Auvergne de ce vandalisme philologique, lui qui soutenait que la langue celtique était celle du Paradis terrestre? Rien de plus sûr, en effet, quand notre première mère présenta la fatale pomme à son époux, celui-ci en demanda un morceau, en breton à l'am : d'où lui vint le nom d'Adam; et quand le fruit resta engagé dans son gosier et y forma cette grosseur, transmise à tous ses descendants sous la dénomination de « pomme d'Adam », sa compagne lui offrit de l'eau, en lui disant, toujours en breton : « Bois ! » et le nom lui en est resté. Le bon La Tour d'Auvergne, qui rapporte dans ses Origines gauloises cette conversation oubliée par la Genèse, était peut-être plus fier de sa découverte que du titre de « premier grenadier de France ».

La scène est sur le lac de Lucerne, pendant le voyage de noces. Il fait nuit, il fait froid, l'épousée a peur :

— Quand aborderons-nous ?

Le batelier, qui ne parle qu'allemand, répond : *Ich weiss nicht*. Le nouveau marié comprend que cela veut dire : Je n'en sais rien. Mais c'est tout ce qu'il connaît de l'allemand; et il ne peut interroger plus sérieusement le bonhomme. Alors, Madame se fâche.

— Ah ! faites-vous comprendre !... Je veux descendre... Expliquez-lui cela comme vous voudrez.

— Mais, ma chère petite, je ne sais pas un seul mot d'allemand, comment veux-tu ?...

— Eh bien ! on invente, on arrange... on trouve quelque chose !... Eh ! ma grand-mère était plus débrouillarde que vous... En 1815, quand les alliés envahissaient tout, elle avait trente cosaques chez elle.

— C'était beaucoup.

— Il n'y a pas là de quoi plaisanter. Ils avaient choisi l'escalier pour se coucher ; un homme sur chaque marche ; or, ma grand-mère voulait bien les loger, mais pas là, et il était impossible de les faire changer de place. Les domestiques, mon grand-père, tout le monde essayait inutilement de les faire lever. Ils s'y refusaient absolument, ne comprenant pas un mot, et ma grand-mère s'est fait comprendre, elle !...

— Et qu'a-t-elle dit ?

— Elle a dit : *Foutir le kans !* et ils sont partis.

La Petite France ne suffit plus à monsieur Gendre.

Voici qu'on annonce que l'homme à la griffe vient de se rendre à Dijon en vue d'y créer un organe à cinq centimes, devant paraître dans cette ville à neuf heures du soir, pour être emporté par les trains de nuit et rayonner dans les départements de l'Est.

Les quittances d'abonnements sont déjà prêtes.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Renouvellement partiel des Conseils généraux. — On sait que la date des élections départementales avait été fixée au 29 juillet.

Il est maintenant question de reculer cette date de huit jours, les Chambres étant probablement obligées de siéger après le 14 juillet, pour pouvoir discuter, avant leur séparation, les conventions conclues de chemins de fer.

Les victimes du Deux-Décembre.

Les titres des pensions accordées en vertu de l'article 3 de la loi du 30 juillet 1881 aux victimes du Deux-Décembre, vont être prochainement distribués dans un certain nombre de préfectures, parmi lesquelles celle de la Loire.

Avant intéressés, qui sont assez nombreux dans notre arrondissement.

Nécrologie. — Ce matin, à onze heures, ont eu lieu à Notre-Dame-des-Victoires, les obsèques du R. P. Régis de Chazournes, de la Compagnie de Jésus, décédé à Roanne, le 26 juin, à l'âge de 51 ans.

M. le curé de Notre-Dame, ses vicaires, un nouveau prêtre de sa paroisse et un vicaire de St-Louis, présidaient aux funérailles. Le deuil était conduit par M. le capitaine d'artillerie Noir de Chazournes, neveu du défunt, la famille, et plusieurs pères jésuites; quelques amis seulement suivaient le cercueil, un petit nombre de personnes ayant été prévenu à temps, sans quoi un cortège nombreux aurait certainement accompagné ce saint religieux à sa dernière demeure.

Le Père de Chazournes, bien que d'origine lyonnaise, était devenu Roannais par les alliances de trois de ses sœurs, mariées dans notre pays. C'était un des orateurs les plus en renom de la compagnie de Jésus; il avait successivement résidé et prêché le carême dans plusieurs grandes villes de France, Chambéry, Lyon, Moulins, Clermont, et il se rendait à Alger pour y prêcher le carême dans la cathédrale, lorsque, sa santé, déjà ébranlée, l'obligea à s'arrêter à Roanne, chez l'une de ses sœurs, Mme Pacaud de Chazournes, où une maladie cruelle mit plus de quatre mois pour le terrasser.

Le Père Régis de Chazournes avait publié,

il y a trois ans, la *Vie du Père Albéric de Foresta*, ouvrage remarquable, qui avait attiré l'attention de la haute critique littéraire. C'est le père de Foresta, appartenant à l'une des premières familles de la Provence, qui voyageait en troisième, parce que, disait-il, il n'y avait pas de quatrième. C'est de lui encore, tandis qu'il prêchait le carême à l'église St-Georges, à Lyon, qu'un de ses auditeurs disait : « Hier, il a prêché sur la vertu, comme un ange; mais, aujourd'hui, c'était sur le péché, et l'on voit bien que ce n'est pas du tout son affaire. »

Le corps du père de Chazournes a été inhumé au cimetière de Roanne. La religieuse simplicité de ses obsèques contrastait avec les manifestations bruyantes et théâtrales pratiquées dans la coterie des Audiffred et autres opportunistes; il est vrai qu'on ne peut rendre le même genre d'honneurs aux persécutés et aux persécutés; à ceux qu'on a expulsés de chez eux et à ceux qui, en même temps que ces expulsions, votaient l'amnistie en faveur des incendiaires et des pillards de la Commune.

L. M.

Conférence politico-religieuse. — On nous annonce que le citoyen Louis Sterlin, prêtre républicain indépendant (?) lauréat de la Société nationale d'encouragement au bien, doit donner, jeudi prochain, salle Valentino, une conférence.

Le sujet que compte développer le citoyen Sterlin est « La séparation de l'Eglise et de l'Etat ».

Cette thèse est celle de nombre de catholiques, mais il est probable que les raisons sur lesquelles ils la basent ne sont pas celles que développera le citoyen Sterlin, prêtre républicain et surtout prêtre indépendant.

La bande noire. — Pendant la nuit dernière, des malfaiteurs ont brisé un carreau de vitre à deux reverbères du quai du Béal, et un autre à l'un de ceux de la rue du Moulin.

Vol de vin. — Hier, à six heures du soir, le sieur Hillonveck-Thiébaud, aubergiste au Rivage, a surpris dans sa cave le sieur Perrotin André, son propriétaire, tranquillement occupé à lui voler son vin.

Ce vieillard, de 70 ans, était entré dans la cave à l'aide d'une fausse clé.

Charlieu. — Voici les prix pratiqués au marché de Charlieu le samedi, 23 juin : Froment, 3 fr. 80, 3 fr. 75, 3 fr. 65; seigle, 2 fr. 80; méteil, 3 fr. 00; orge, 3 fr. 00; avoine, 1 fr. 80; mais, 3 fr. 50. Pommes de terre, 1 f. 45.

St-Germain-Laval. — On nous écrit de ce chef-lieu de canton : « Aujourd'hui, mardi, à 11 heures du matin, a été célébré le mariage religieux de Mlle Albertine Bigay, de St-Germain-Laval, avec M. Claude-Marie Chambeffort, de Cublise. Très-nombreuse assistance de parents, d'amis et aussi d'obligés, car Mlle Bigay jouit d'une juste réputation de personne charitable. Les pauvres de Cublise comptent dès à présent une bienfaitrice de plus. Quant aux malheureux qu'elle secourait à St-Germain-Laval, il est à croire que Mme Chambeffort ne les oubliera pas plus que son pays natal. »

St-Symphorien-de-Lay. — La foudre. — Pendant le violent orage de l'après-midi de lundi, le tonnerre est tombé en trois endroits, sur le territoire de St-Symphorien : dans la cour de l'hôtel Deschamps, où il a dégradé un mur qui porte un trou profond; dans le pré de M. Boulerand, où il a également fait une importante excavation et enfin au hameau de Bras-de-Fer.

Il n'y a pas eu d'accident de personne.

Incendie à Machzal. — On signale de cette localité un incendie qui a détruit une grande quantité de paille et, d'après le bruit public, le feu aurait été allumé volontairement par vengeance. On dit même que c'est une femme qui se serait rendu coupable de ce crime.

Une enquête a été ouverte dès hier soir par la gendarmerie qui s'est transportée sur le lieu du sinistre. Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

Terrible accident. — On sait combien a été chaude l'après-midi de dimanche dernier et dans la campagne, on l'avait mis à profit pour retourner le foin.

Une famille de cultivateurs très-aisés de Régnay, la famille Girardet s'était, dans ce but, rendue dans un pré situé au-dessous de son habitation. Pendant ce travail, le bétail était gardé, tout à côté, par un des enfants de la maison, une petite fille âgée de 7 ans.

Une vache s'étant avancée sur le pré d'un voisin, l'enfant courut pour l'en faire sortir.

Mais la vache, en se retournant, lui lança, avec une de ses jambes de derrière, un coup de pied qui porta en haut de la poitrine. La petite fille tomba inanimée.

Lorsque les parents, abandonnant fourches et rateaux, accoururent pour la relever, ce n'était déjà plus qu'un cadavre. Impossible de dépendre le désespoir de ces pauvres gens.

Vol. — Jeudi dernier, un individu se disant journalier, se présentait au sieur Claude Besacier, fermier à Régnay, et lui demandait du travail. Besacier accepta ses services et l'employa toute la journée aux travaux des champs.

Le soir venu, après souper, il l'envoya coucher avec son jeune domestique, Louis For-

illon, âgé de 16 ans.

Le lendemain matin, à son réveil, celui-ci fut surpris de ne pas voir son nouveau camarade; mais il le fut plus encore, et fort désagréablement, lorsqu'il constata que ses bottes, une chemise, un pantalon, un gilet et un chapeau, composant une bonne partie de sa garde-robe, avaient en même temps disparu. Forillon informa son maître du vol commis à son préjudice et celui-ci fit immédiatement le nécessaire auprès de la gendarmerie.

On croit être sur les traces du voleur.

Incendie. — Pendant la nuit de vendredi à samedi, un incendie a éclaté à St-Victor-sur-Rhins dans une maison appartenant au sieur Jean-Baptiste Collin, aubergiste et partiellement occupée par le sieur Philibert Duperray, charbon, dans le hangar duquel le feu s'est déclaré.

Ces vers minuit que le jeune fils du sieur Collin fut éveillé en sursaut par le pétilllement et la lueur des flammes. Il appela sa mère qui donna l'alarme.

Grâce à la promptitude des secours et à la proximité du Rhins qui coule à une quinzaine de mètres, on a pu circonscire le foyer de l'incendie et préserver les habitations voisines. La pompe de la gare, vigoureusement et habilement manœuvrée, a été d'une utilité qui mérite une mention spéciale.

Les pertes, évaluées à 4,500 fr. environ pour le propriétaire, et à 6,000 fr. pour le locataire, sont couvertes par des assurances.

La cause du sinistre est inconnue.

Nos bons villageois. — On est toujours sans nouvelles de ce citoyen de St-Bonnet-des-Quarts, lequel, averti qu'il allait être arrêté pour attentat aux mœurs, est allé se réfugier dans les grands bois de la Madeleine.

On a pourtant réussi à retrouver son chapeau au milieu des bois.

Mais pour un de perdu, un autre de retrouvé, malheureusement.

Le sieur Trabach Charles, 58 ans, ancien garde-champêtre à Vendranges, comparaitra vendredi prochain, devant le tribunal correctionnel, pour des motifs qui ne sont, hélas, guère plus avouables que ceux reprochés à son émule de St-Bonnet-des-Quarts.

Chemin de fer. — Nous avons signalé hier un amendement déposé par M. le baron de Janzé, député, pour la création sur les chemins de fer P-L-M. d'une nouvelle classe de voitures destinées au transport à prix très-réduit des ouvriers de la ville et de la campagne pour de petits parcours.

Cette nouvelle classe prendrait le nom de quatrième classe.

En Allemagne, cette quatrième classe est une simple voiture absolument dépourvue de sièges ou de banquettes. On s'assoit sur son petit paquet, sur ses outils, ou l'on reste debout en s'adossant aux parois du wagon, comme dans les voitures des familles de la Croix-Rouge et de St-Just à Lyon.

Les trains allemands ont d'ailleurs les deux extrêmes : voitures de premières admirablement organisées, confortables et incomparablement supérieures à notre première classe à laquelle correspondent leurs secondes; puis, à l'autre extrémité, des wagons de 4^e classe sans comme une voiture de bagages ou de bestiaux. Mais pour un court trajet, ce serait une très utile innovation; il s'agit moins pour les travailleurs d'être bien assis que de peu payer.

Arrondissement de St-Etienne.

La fabrication des armes. — Depuis longtemps déjà, les fabricants d'armes de la ville de Saint-Etienne sont en instance pour obtenir du gouvernement la révision des lois qui empêchent la libre fabrication des armes de guerre.

Trois délégués ont été envoyés à Paris et ont été présentés par les députés et le préfet de la Loire au président du conseil et aux ministres de la guerre, de l'intérieur et du commerce, qui leur ont donné l'assurance que cette importante question allait être sérieusement étudiée.

Terrible accident. — Hier, vers 8 heures 1/2 du matin, le nommé Jean-Claude Matrat, âgé de soixante et un ans, propriétaire à Farnay, allait chercher du fumier avec son char.

En route, il entra chez le sieur Devaluy, marchand de tissus à Grand-Croix, laissant la garde du char à son domestique. Tout à coup, entendant venir un tramway arrivant de Saint-Chamond, Matrat sortit précipitamment pour garer son véhicule. La machine du tramway l'atteignit au front et le lança à une distance de plusieurs mètres, où il tomba mort.

ALLIER. — Une grève. — Depuis jeudi, les ouvriers maçons de Saint-Pourçain sont en grève; ils maintiennent bien les mêmes heures de travail, mais réclament 0,50 d'augmentation. Dimanche les entrepreneurs de maçonnerie se sont réunis; ils ont tous déclaré nettement qu'ils ne pouvaient accepter cette condition.

DÉPÊCHES DE LA JOURNÉE

Rep à trage ministériel

D'après une note officieuse, M. Challemel-Lacour rentrera à Paris dimanche prochain.

Il reprendra immédiatement la direction des affaires étrangères.

La même note ajoute qu'il est inexact que M. Ch. Brun songe à prendre un congé. Il est également inexact qu'il ait offert sa démission à ses collègues.

Il est seulement possible qu'il soit créé un poste de sous-secrétaire d'Etat, en raison des charges toujours croissantes qu'impose la direction des colonies.

Un casse-tête d'honneur.

L'*Intransigeant* publie ce soir un amusant article au sujet d'un casse-tête d'honneur offert par souscriptions à M. Camascasse (tête), préfet de police.

Le Kulturkampf en Belgique.

La Chambre des députés de Belgique a adopté, par 61 voix contre 50, le projet de loi abolissant les privilèges des séminaristes et des élèves des écoles normales en matière de service militaire.

Madagascar.

Le *Daily News* annonce que le gouvernement howa serait disposé à céder sur deux points aux demandes de la France, mais il refuserait de reconnaître le protectorat français sur la partie nord-ouest de l'île de Madagascar.

Question électorale.

La commission sénatoriale chargée d'examiner le projet de loi, voté par la Chambre, divisant en deux circonscriptions électorales l'arrondissement de Narbonne, avait rejeté hier ce projet par huit voix contre une.

Aujourd'hui, après avoir entendu M. Waldeck-Rousseau, elle a maintenu son vote.

Dislocation ministérielle.

M. Devès a eu aujourd'hui une nouvelle entrevue avec M. Jules Ferry. On annonce que M. Devès pourrait être nommé garde des sceaux.

Pour les fonctions de sous-secrétaire d'Etat de la marine, on prononce les noms de MM. Rousseau et Gerville-Réache.

Un manifeste de l'extrême-gauche.

L'extrême gauche a délibéré aujourd'hui sur le point de décider si elle doit adresser un manifeste au pays avant les vacances parlementaires.

Le différend franco-chinois.

La Russie s'offre à être l'intermédiaire entre la Chine et la France, pour régler le différend qui sépare les deux puissances.

Le choléra en Egypte.

Les bruits relatifs au choléra sont heureusement très-exagérés. Jusqu'ici rien de bien sérieux. Le choléra était plus fort l'année dernière, lors de l'expédition anglaise.

Le choléra a fait son apparition à Port-Saïd. On signale deux cas et un décès.

A Damiette, il y a eu 46 décès.

Les conventions avec les Compagnies.

M. Raynal, ministre des travaux publics, vient de déclarer à un membre de la commission des chemins de fer qu'il ne pourrait pas encore déposer demain sur le bureau de la Chambre le projet de convention avec la Compagnie d'Orléans.

Questions militaires.

M. Thibaudin, déposera, dans quelques jours, son projet de loi sur le rengagement des sous-officiers.

Le nouveau projet augmente, d'une façon très-sensible, les avantages faits aux sous-officiers; son adoption n'entraînerait, par rapport à la loi de 1881, qu'un supplément de dépenses inférieur à un million.

Sinistre industriel.

Les frères Banzel, grands distillateurs de sucre, à Haubourdin, près Lille, viennent de suspendre leurs paiements. Leur passif atteint deux millions.

Etat civil de la ville de Roanne.

Du 27 juin 1883.

NAISSANCES (2).

Genillier Claude, fils d'Etienne, tanneur, et de Tournaire Elisabeth.
Sombardier Claudine, fille de Jean, boiseleur, et de Goutard Jeanne, lingère.

DÉCÈS (3).

Varigny Jean, 63 ans, charbon, époux de Auplat Marie-Joséphine.
Durelle Elisabeth, 6 ans.
Champale Etienne, 45 jours.

BOURSE DE PARIS

du 27 juin 1883.

Précédente	VALEURS.	Dernier
cote		cours
78 87	3 % Français	78 70
108 35	5 % id.	108 27
93	9 % Italien	92 55
1425	Paris-Lyon-Méditerranée	1415
510	Nord d'Espagne	510
695	Autrichiens	697
	Lombards	
457	Saragossa	457
2435	Suez	2382
557	Crédit Lyonnais	560
1320	Crédit Foncier	1315

VIN DE QUINQUINA DU CODEX

(Préparation supérieure)

PHARMACIE DE LA LOIRE

6, place St-Etienne, 6,
ALBERTIN, pharmacien de 1^{re} classe.

VARIÉTÉ

LETTE D'UN LETTRÉ CHINOIS

On ne lit pas assez les journaux chinois : le dernier numéro de la *Petite Chine* contient une bien curieuse chronique due à la plume du célèbre géant chinois, dont le passage à Paris fit tant de bruit il y a quelques années.

En voici les principaux fragments.

Monsieur le mandarin en chef,

Comme l'a si bien dit Li-Hung-Schang, ce qui caractérise les Chinois, c'est de ne pas savoir la géographie!

J'ai donc pensé rendre service à mes compatriotes en adressant à votre estimable journal quelques notes rapides sur les mœurs si bizarres et si peu connues de nos ennemis les Français, qu'il serait, je crois, décent de connaître un peu avant d'envahir leur territoire.

Qui le croirait? Cette nation si encombrante possède à peine 36 millions d'habitants, — soit à peu près la population moyenne d'une chaumière dans nos climats prolifiques.

Les naturels sont de taille moyenne, mais mal bâtis, et d'aspect grotesque; leurs cheveux sont ridiculement courts, et ils y renoncent de bonne heure au profit des femmes dont la chevelure augmente avec les années; les pieds des Françaises ont des dimensions invraisemblables, ce qui tient à ce qu'elles les laissent pousser à peu près librement; de la sorte, rien ne les empêche de courir, chose nuisible au lien conjugal.

L'infanticide est puni par la loi; d'où il résulte que peu de pères de famille nourrissent leurs cochons avec les enfants en bas âge; c'est à quoi il est permis d'attribuer l'infériorité de la charcuterie française.

L'instruction publique est peu développée, notamment en ce qui concerne les langues étrangères, et l'on remarque les gens qui possèdent convenablement la nôtre; encore, les plus érudits la parlent-ils avec un léger accent auvergnat!

L'éducation pratique n'est guère mieux cultivée, et la majeure partie des gens du peuple ignorent les exercices les plus élémentaires, comme par exemple de manger le riz avec des baguettes, de jongler avec des sabres ou de sculpter une douzaine de boules d'ivoire enfermées les unes dans les autres.

L'empalement est d'un usage au moins exceptionnel; en vertu d'une croyance bizarre, on place les puits au sommet des édifices pour embrocher les dieux méchants qui produisent le tonnerre.

Les Français ne s'ouvrent pas le ventre pour vider les affaires d'honneur; leur duel consiste simplement à se faire ouvrir le bras par l'épée de l'adversaire, en présence de quelques intimes.

Ils désignent, on ne sait trop pourquoi, sous le nom de *chinois* des petits citrons confits; de même que nous appelons *français* les pruneaux qui se vendent chez la mère Pi-Kong.

Les principaux fleuves de France sont le Rhône, la Loire, la Gironde, la Seine et l'E-gout-Collecteur.

La France n'a pas, comme la Chine, une grande muraille; en revanche, j'ai beaucoup entendu parler d'un certain mur de la Vie privée qui joue, paraît-il, un rôle important, mais que je n'ai jamais rencontré dans mes excursions ni même sur la carte.

La France possède pas de Pavillons-Noirs, à l'exception d'une nommée Louise Michel, qui exerce ses ravages dans la région de l'esplanade des Invalides.

La France a eu son Confucius; il s'appelait Li-Tré et enseignait que le singe est l'ancêtre du Français.

C'est pourquoi l'on donne des noix de coco aux citoyens qui se sont distingués parmi les plus habiles à s'emparer du bien d'autrui, et que l'Etat loge et nourrit gratuite-

ment dans de vastes établissements, appelés Maisons Centrales.

Les hommes politiques sont considérés comme dangereux; on les enferme pendant l'après-midi, — quand le soleil tape, — dans un palais, dit Bourbon, où ils passent le temps à s'injurier; leur gardien les maintient difficilement à l'aide d'une grosse cloche.

Les plus vieux — réputés les plus méchants — sont relégués dans un autre palais, loin du centre de la capitale, sur les confins du grand-désert de l'Odéon. — On les choisit généralement chauves, afin qu'ils ne puissent pas se prendre aux cheveux.

Le souverain des Français se nomme Jules-Gré-Vy.

Il ne porte pas comme notre empereur le titre de *Fils du Ciel* sur ses cartes de visite, mais simplement celui de *Président de la République du Milieu*.

Il a de grandes maisons dans lesquelles il recueille des malheureux qui n'ont pas de domicile.

Malgré sa haute situation il n'est pas fier; il a donné sa fille à un jeune homme qui écrit dans les petits journaux.

Il n'est pas beau, mais il est très-rusé.

Il ne sait pas un traitre mot de chinois, mais il parle couramment le japonais.

Dans l'espoir que vous voudrez bien accueillir favorablement ce petit travail, j'ai l'honneur d'être, monsieur le mandarin en chef, votre respectueux

BA-TA-CLAN, géant honoraire.

Traduit du Chinois par :

(Gaulois).

CLAYAROCHE

FAITS DIVERS

Suicide. — On a trouvé sur la ligne du chemin de fer de Moulins à Montchanin, au hameau de la Bourde, commune de Perrigny-sur-Loire, le cadavre d'un jeune homme, qui, après enquête, a été reconnu pour être celui du nommé Latuillière, Jean-Marie, 17 ans, journaliste, demeurant chez ses parents.

Il a été constaté que cet infortuné, pour des motifs encore inconnus, s'était volontairement jeté, lundi soir, sous un train.

La mort avait été instantanée.

Le dîner de la mort. — Lundi soir, vers les neuf heures, le quartier des Pyramides à Paris était en grand émoi. Un attroupement s'était formé rapidement autour d'un restaurant situé à l'angle de la rue des Pyramides et de la place Jeanne-d'Arc.

Un consommateur attardé, qui avait dîné très tranquillement, venait de se suicider d'un coup de revolver dans la bouche.

Un médecin, de passage dans le quartier, s'offrit spontanément pour lui donner ses soins, mais il ne put que constater la mort instantanée.

Le commissaire de police du quartier, mandé en toute hâte, après avoir constaté à son tour le décès a cherché à établir l'identité du suicide.

Il n'a trouvé dans les poches du malheureux quelques papiers sans valeur, et, notamment un calepin sur lequel étaient écrites, sous le titre de *Dîner de la mort*, ses dernières impressions.

Les causes du suicide doivent être attribuées à des chagrins de famille.

Le défunt, Alsacien, ancien militaire et médaillé, a exprimé, dans ses notes prises à table, son regret de mourir en malheureux homme (sic) alors qu'il avait tenté vainement, pendant la guerre, de tomber sous le coup d'une balle prussienne.

Broyé par un train. — Un horrible accident a eu lieu lundi, vers six heures du soir, au passage à niveau de la station, de Puy-Guillaume (Allier).

La femme du garde-barrière ayant voulu traverser la voie ferrée devant un train qui arrivait à toute vapeur, a été tamponnée par la locomotive et précipitée sous les roues des wagons; qui lui ont broyé la tête et la poi-

trine. Les deux jambes et le bras gauche ont été séparés du corps.

Les trois enfants de cette pauvre femme se trouvaient près de la voie quand leur mère a été tuée; leur désespoir est navrant.

Panique causée par une guêpe. — Une guêpe a suffi, dit le *Courrier des États-Unis*, pour répandre une terreur panique dans une école publique de la cinquième rue à New-York.

Vers une heure de l'après-midi, l'insecte est entré par la fenêtre dans une classe située au rez-de-chaussée, et s'est mis à voltiger en bourdonnant aux oreilles d'une petite fille nerveuse, qui a poussé des cris de détresse et s'est enfuie affolée. Ses compagnes, gagnées instantanément par la peur, se sont levées en masse.

En ce moment le concierge balayait le corridor; un peu de poussière chassée par le vent dans la salle de classe a été prise pour de la fumée, quelques voix ont crié au feu, et les institutrices ont eu à déployer la plus grande fermeté pour prévenir une catastrophe. Beaucoup de petites filles avaient grimé sur les rebords des fenêtres pour sauter dans la cour et se battre avec leurs camarades plus raisonnables qui les retenaient par leurs vêtements. Une cinquantaine se sont sauvées par la porte, mais les autres n'ont pas pu suivre leur exemple, une vingtaine de policemen arrivés au pas de course s'étant mis en faction près de toutes les portes et ne laissant entrer ni sortir personne.

Un détachement de pompiers, arrivé presque en même temps, a aidé à contenir et à rassurer la foule immense qui s'était assemblée devant l'école.

Cependant la panique s'était communiquée aux enfants de la troisième classe du premier étage. Derrière l'école est une maison dont le toit est de niveau avec les fenêtres de cet étage. Les habitants de la maison, croyant que le feu était à l'école, ont établi des planches entre le toit et les fenêtres, et miss Sill, professeur de l'école de grammaire, tout en affirmant à ses élèves qu'il n'y avait nul danger, a permis à une trentaine de sortir par ces ponts improvisés, afin de bien démontrer à toutes les autres que l'évacuation de la salle serait facile en cas de besoin. L'expérience a réussi à souhait, et le calme s'est rétabli d'autant plus promptement, que la guêpe, cause première de tout le tumulte, apparemment effrayée elle-même par la confusion qu'elle avait créée, s'était envolée par une autre fenêtre.

ON DEMANDE un domestique (cocher et valet de chambre) et une cuisinière pour une maison bourgeoise, dans une ville voisine. On donnerait la préférence à un ménage. Inutile de se présenter sans d'excellentes références. S'adresser au bureau du journal.

LIBRAIRIE BRON
NOUVEAUTÉS
LEÇONS
D'ALLEMAND ET D'ANGLAIS
Par un ancien élève de l'Université de Vienne.
LEÇONS DE PIANO
Méthode du Conservatoire de Vienne
S'adresser au bureau du journal, cours de la République

ÉTABLISSEMENT THERMAL DE SAIL-LES-BAINS
par St-Martin-d'Estreaux (Loire) : 8 h de Paris. — Eau alcaline, silicatée, iodurée, dépurative et réparatrice par excellence; souveraine dans les affections de la peau et des voies digestives, les maladies nerveuses et les maladies des femmes; bains et hydrothérapie modernes, vaste piscine à eau thermale courante. — Bâts hôtels, casino, parc de 28 hectares. — (Une brochure détaillée est envoyée franco sur demande au directeur).

LIBRAIRIE RAYNAL

10, rue du Collège, 10.
On trouve toujours dans cette librairie toutes les nouveautés littéraires, artistiques et scientifiques, avec remises considérables sur les prix marqués.

AVIS AUX CULTIVATEURS

Par suite des pluies continuelles de l'automne dernier, il est certain malheureusement que l'oïdium, ce terrible ravageur de nos vignobles, fera, cette année de très-bonne heure son apparition.

Tout vigneron soucieux de ses intérêts et de l'avenir de sa vigne doit s'efforcer de combattre ce fléau.

Le moyen le plus sûr est le SOUFRAGE dès la première pousse.

La maison AUBOYER, tenant à satisfaire sa nombreuse clientèle, vient de traiter un marché important de soufre sublimé, 1^{er} choix, qu'elle donnera aux prix minime de 25 fr. les % kilog. logé en sacs de 60 kilog.

MAGASIN DE VENTE,
rue des Bourassières, 2, à ROANNE

EN VENTE A LA LIBRAIRIE DÉCHAUME

TOUTES LES NOUVELLES PUBLICATIONS ILLUSTRÉES

FLEURS

La maison AUBOYER prévient le public qu'elle tient à la disposition des acheteurs un choix complet de plantes ornementales et de serres et de fleurs.

APERÇU DES PRIX :
Plantes à massifs, telles que : Geraniums, Hélotropes, Verveines, Ageraltums, Anthemis, etc., le 100, 20 fr.
Plantes à *mosaiculture*: Coleus, Alternanthera, Sempervivum, Erisine, Ficoles, etc., le 100, 25 fr.
Plantes à feuillages pour appartement. — bouquets de fête, de mariage, etc.
Plants de fleurs annuelles tous repiqués. 2 fr. le cent.

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863
Capital : 200 Millions
SIÈGE SOCIAL A LYON
AGENCE DE ROANNE

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment :
5% aux Bons à échéances, à 2 ans
4% id id id à 18 mois
3% id id id à 1 an
2 1/2% id id id à 6 mois
2% id id id à 3 mois
2% id id id à vue.

ASSURANCES :
Le Monde : Vie, Incendie, Accidents.
Caisse Paternelle : Vie, Accidents.

Pour BALS, FÊTES et SOIRÉES
DEMANDEZ :
LIMONADE GAZEUSE
DE
S^T-ALBAN
Obtenue avec le gaz naturel des sources, bien supérieure aux limonades factices.

Etude de M^e HELLE, notaire.
A VENDRE DE GRÉ A GRÉ
EN BLOC OU PAR LOTS
LE CLOS BARGE
à la Livatte
Qui sera prochainement traversé par un boulevard de 15 mètres de large
Superficie à vendre 28000 mètres carrés.
Facilité de paiement. Jouissance de suite.
S'adresser à M^e HELLE, notaire.

A LOUER DE SUITE
APPARTEMENT
TOUT RÉPARÉ A NEUF
De 7 Pièces au 3^e étage
Maison VADON, rue de Cadore, n^o 1
Pour louer, s'adresser au bureau du journal, cours de la République.

A VENDRE
MACHINES A COUDRE
Véritables ELIAS HOWE
PRIX RÉDUIT
S'adresser à J. BARRÉ, 19, rue des Bourassières, à ROANNE.

MONTAIGUT-CHARDONNET
Marchand-tailleur, rue Ste-Elisabeth, 66, à Roanne
Choix varié de Draperies haute nouveauté pour hommes et jeunes gens.
Grand assortiment de Confections pour Dames, en tous genres et dans tous les prix.

CARROSSERIE
FORGE, CHARRONNAGE, MENUISERIE, PEINTURE ET SELLERIE,
HARNAIS EN TOUS GENRES, ARTICLES D'ÉCURIE.
L. CHOUDARD
Rue Nationale, 26, à ROANNE.
Ateliers de construction, rue du Rivage.

APRÈS LIQUIDATION
VENTE
Aux enchères publiques
par le ministère d'un officier public
A CHARLIEU (Loire)
LE MARDI 3 JUILLET 1883

A une heure et jours suivants
D'UN
MATÉRIEL
ET AGENCEMENTS
SERVANT A LA
FABRICATION DE LA SOIERIE
DÉSIGNATION SOMMAIRE
Une grande quantité de remises divers, peignes, rouleaux, battants, cannetières, plage, ronet, boîte à tuyaux, lancettes, détrancanoir, 140 mécaniques Jacquard.
Bureau pour le service avec caissiers, secrétaire, banquettes noyer et sapin, calorifère, poêle fonte, balances et leurs poids, caissiers, bancs, chaises, buffet, etc. etc.
Cinq pour cent en sus.
Roanne. — Imprimerie E. FERLAY. Le gérant, E. FERLAY.